

Bizone : le Dr Poupardin revendique une petite victoire sur la caisse



Condamné le 24 octobre à verser à la CPAM du Val-de-Marne la somme de 2 514,62 euros pour non-respect de l'ordonnancier bizone, le Dr Didier Poupardin a organisé ce mercredi 16 janvier un vaste « happening » devant les locaux de la caisse à Créteil.

Sous un froid soleil hivernal, une bonne centaine de personnes s'y sont retrouvées, représentant tout ce que ce département francilien compte de mouvements et associations de gauche, sans oublier le président du conseil général, Christian Favier, et Laurence Cohen, sénatrice du département.

Jurisprudence

Après être longuement revenu sur le différend qui l'a opposé à sa CPAM, le généraliste de Vitry-sur-Seine a estimé que les attendus de son jugement ne lui étaient pas si défavorables. Le tribunal des affaires de sécurité sociale indique en effet qu'il admet que les médicaments ayant un rapport indirect avec une affection longue durée doivent être pris en charge à 100 % par la CPAM.

Ce qui explique d'ailleurs la différence entre la somme qu'il condamne le Dr Poupardin à rembourser à la CPAM, et la somme que celle-ci lui réclamait. Une différence modeste, de près de 100 euros, résultant selon le tribunal « *de la prise en compte, comme étant en relation indirecte avec l'affection de longue durée* », de boîtes d'Oméprazole, d'Efferalgan, de Mopral, et de Lysanxia, pour un patient.

Pour le Dr Poupardin, cette reconnaissance implicite du fait que les caisses interprètent restrictivement les textes, en limitant le remboursement à 100 % aux seuls médicaments « *en rapport direct* » avec l'affection longue durée, et non en rapport tout court avec l'affection est une grande victoire. « *Cela me coûte cher*, a-t-il indiqué sans se départir de son sourire, *mais les caisses doivent savoir que ces attendus vont faire jurisprudence et vont les obliger à changer de méthode* ».

500 donateurs

Didier Poupardin comptait initialement remettre le même jour à la CPAM la somme qu'il avait été condamné à lui rembourser. Mais ayant reçu récemment la visite d'un huissier avec commandement de payer, il a jugé préférable de ne pas attendre, « *pour ne pas risquer le désagrément de voir ses comptes bancaires bloqués* », a indiqué Danièle Poupardin, son épouse.

Le praticien a néanmoins déplié devant l'assistance un long ruban de papier sur lequel figuraient les photocopies des chèques de soutien envoyés selon lui par plus de 500 donateurs. Dans le même temps, des membres de son comité de soutien s'époumonaient à réclamer dans des mégaphones la fin de l'ordonnancier bizone et la démission du directeur de la CPAM, sous ses fenêtres.

› **HENRI DE SAINT ROMAN**

du 16/01/2013